***CAHIER DE PROGRAMME***

***TECHNIQUES DE MAINTENANCE D’AÉRONEFS* (280.C0)**

**Diplôme d’études collégiales (Dec)**

Pour obtenir un diplôme d’études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Avoir **réussi** tous les cours de la grille de votre programme.

2. Avoir **réussi** l’épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l’admission à l’université. L’obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour la personne étudiante du secteur technique que pour celui du secteur préuniversitaire.

3. Avoir **réussi** l’épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un(ou des) cours est(sont) porteur(s) de cette épreuve et est(sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages* (PIÉA) prévoit que « L’admission à l’épreuve synthèse de programme requiert que la personne étudiante soit, à cette session, inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

**statut « temps plein » et la gratuité scolaire**

Pour maintenir le statut « temps plein », la personne étudiante doit être inscrite à au moins quatre cours d’un programme d’études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). La personne étudiante inscrite à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de la personne étudiante, les cours du cheminement Préalables universitaires reconnus par le Ministère sont pris en compte pour établir le statut de la personne étudiante. L’inscription à un cours non inclus au programme n’est pas autorisée dans ce contexte.

**IMPORTANT**

**Vous devez conserver ce cahier de programme durant toute la durée de vos études collégiales.** Il est également disponible sur le site Internet du Cégep au <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/cahiers-de-programmes/>



**Votre cheminement scolaire**

1. **Offre de cours**

Tous les cours de la formation générale et de la formation spécifique sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d’une session.

1. **Cheminement**

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l’obligation d’interrompre l’inscription à vos cours de la formation spécifique, afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les personnes étudiantes ayant un cheminement irrégulier, c’est‑à‑dire celles qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurées que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

1. **Français mise à niveau**

Même si votre cours de français secondaire V a été réussi, il se peut que nous vous inscrivions au cours de renforcement en français (601-013-EM).Le règlement des conditions d’admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que toutes les personnes étudiantes ayant obtenu un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture du cours de français du 5e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français dans le but d’améliorer leurs chances de réussite.

1. **Site Ma réussite au Cégep – page Mon parcours**

Ce site est un outil de diffusion très important durant votre parcours collégial. Il contient des informations sur plusieurs sujets d’intérêt pour votre parcours au collégial.

Plus particulièrement, la page ***Mon Parcours*** contient les informations en lien avec votre cheminement scolaire au Cégep.

Les informations vous sont présentées sous forme de rubriques avec les dates limites à respecter le cas échéant.

Vous y trouverez entre autres les rubriques suivantes :

* Le rôle de l’aide pédagogique individuel (API) ;
* Le processus d’inscription ;
* Les changements de programme ;
* L’annulation de cours ;
* La récupération et la modification de votre horaire ;
* La mention au bulletin « Incomplet » (IN) ;
* La fréquentation scolaire ;
* Etc.

Nous vous invitons à consulter les rubriques de cette page régulièrement. Vous les trouverez à l’adresse suivante : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/>

1. **Sources d’information**

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d’information suivantes :

* Le site Internet du Cégep ([www.cegepmontpetit.ca](http://www.cegepmontpetit.ca));
* Les services en ligne Omnivox;
* Le site Ma Réussite au Cégep (<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep>);
* Le téléaffichage;
* L’agenda étudiant.
1. **(ATE)**

Le programme Alternance travail-études (ATE) vous offre la chance de participer à deux stages rémunérés d’une durée variant entre 12 et 32 semaines chacun, et ce, dans une entreprise québécoise ou hors du Québec dans le domaine de l’aérospatial.

Toutes les personnes étudiantes de première année qui sont intéressées peuvent s’inscrire à ce programme au cours de la session d’hiver. La période d’étude est alors prolongée d’une année. Pour s’inscrire, il faut assister à l’une ou l’autre des soirées d’information qui vous seront annoncées à l’hiver.

**12. Carte de compétence obligatoire**

Des formations non créditées vous seront offertes à l’extérieur de l’horaire normal (par exemple : décembre-janvier, fin de semaine, etc.) pour l’obtention de vos cartes de compétences pour :

* Licence radio

Nous vous suggérons de vous y inscrire dès votre première année puisque ces cartes seront nécessaires pour les cours stages de 5e et 6e session. Des frais pourront être exigés.

**13. Transport Canada**

Assistez à la conférence sur les conditions et critères d’obtention de la licence de technicien d’entretien d’aéronefs (TEA) M, E et S. Cette conférence aura lieu un mercredi midi et votre présence est essentielle dès votre première année.

Les sujets abordés seront :

* le certificat d’agrément de Transport Canada, et la différence entre les programmes approuvés et les programmes acceptés ;
* les crédits relatifs à la réussite des blocs-cours (>70% ; absence <5%) ;
* les possibilités de reprises et les tests de conformité ;
* les diplômes, certificats et attestations.

**L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ÉSP)**

1. **Pourquoi une épreuve synthèse de programme ?**

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par la personne étudiante de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

1. **Quel est le but de l’épreuve synthèse de programme ?**

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si la personne étudiante a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d’études auxquelles elle sera confrontée au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

1. **Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme ?**

Toute personne étudiante évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle elle a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de la personne étudiante.

1. **Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC ?**

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à l'obtention du DEC depuis la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

1. **L’épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep ?**

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

1. **Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme ?**

Pour être admise à l'épreuve synthèse, la personne étudiante doit être inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de formation générale complémentaire.

1. **Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme ?**

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la(les) discipline(s) du(des) cours porteur(s).

1. **Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme ?**

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de la personne étudiante. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. La personne étudiante devra donc être inscrite au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

1. **Est-il possible d’échouer à l’épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s) ?**

Non.

1. **Est-il possible de réussir l’épreuve et d’échouer au(x) cours porteur(s) ?**

Non.

**L’épreuve synthèse de programme constitue l’outil de mesure de l’atteinte des compétences visées par le programme *Techniques de maintenance d’aéronefs* (280.C0). Ces compétences sont exposées dans le *Portrait de la personne diplômée.***

1. Portrait de la personne diplômée en Techniques de MAINTENANCE D’AÉRONEFS

**Compétence 1** Maîtriser les bases scientifiques et celles de la fonction de travail

**Compétence 2** Maîtriser les techniques de travail en maintenance aéronautique

**Compétence 3** Entretenir des structures d’aéronefs

**Compétence 4** Réaliser la maintenance de systèmes d’aéronefs

**Compétence 5** Effectuer la maintenance de propulseurs

**Compétence 6** Effectuer la maintenance d’aéronefs

1. contribution de la formation générale au programme d’études de la personne étudiante

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d’études et, dans une perspective d’approche programme, elle s’articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l’ensemble des programmes d’études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait de la personne diplômée de chacun des programmes d’études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

* Français, langue d’enseignement et littérature;
* Philosophie;
* Anglais, langue seconde;
* Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, la personne diplômée saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d’autres productions artistiques issus d’époques et de courants d’idées différents. Elle aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle elle aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Elle aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d’époques et de courants d’idées différents. Elle saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Elle saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Elle aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l’oral comme à l’écrit dans cette langue. Elle aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, la personne étudiante sera capable de faire preuve d’autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Elle aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, elle aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.

1. Objectifs de la formation spécifique

Le programme vise à préparer la personne étudiante à appliquer les principes, les techniques et les méthodes propres aux domaines d’intervention et ceux caractérisant les nouvelles organisations du travail. Le programme vise aussi à préparer les futurs techniciennes et techniciens à une maîtrise technique nécessaire aux diverses activités sur des avions et des hélicoptères, contribuant ainsi à la mobilité professionnelle. Le programme vise le développement de six grandes compétences.

**Maîtriser les bases scientifiques et celles de la fonction de travail**

025N\* Analyser la fonction de travail

025S Modéliser et interpréter des résultats mathématiques appliqués à l’aérospatiale

025W Effectuer des activités relatives à la résistance de matériaux utilisés en aérospatiale

0260 Appliquer des principes d’aérodynamique

0268 Appliquer des principes d’aérodynamique au vol et à l’entretien d’un hélicoptère

**Maîtriser les techniques de travail en maintenance aéronautique**

025N\* Analyser la fonction de travail

025P Interpréter des schémas, des dessins et des plans d’assemblage et d’installation

025Q Utiliser des techniques de façonnage, d’assemblage et d’installation

025R Utiliser des matières organiques et synthétiques

025T Effectuer l’entretien de circuits en courant continu sur un aéronef

0263\* Vérifier le fonctionnement de circuits simples en courant alternatif sur un aéronef

026D Effectuer des activités relatives à l’inspection d’avions et d’hélicoptères

**Entretenir des structures d’aéronefs**

025X Effectuer des opérations relatives au nettoyage, à l’inspection et à la protection des matériaux d’aéronefs

025Z Effectuer des travaux de préparation et d’assemblage de métal en feuilles

0261 Entretenir des structures et des composants de structures métalliques d’aéronefs

0262 Entretenir des structures et des composants de structures d’aéronefs en matériaux composites, en bois et en toile

**Réaliser la maintenance de systèmes d’aéronefs**

025U Vérifier le fonctionnement de la partie puissance et de la partie commande de systèmes hydrauliques et pneumatiques

0263\* Vérifier le fonctionnement de circuits simples en courant alternatif sur un aéronef

0265 Vérifier le fonctionnement de systèmes de communication, de navigation et d’instrumentation

0267 Effectuer la maintenance de commandes et de gouvernes de vol

0269 Effectuer la maintenance d’atterrisseurs

026C Effectuer des activités relatives à la maintenance de systèmes d’aéronefs

**Effectuer la maintenance de propulseurs**

025V Effectuer des activités relatives à la vérification du fonctionnement de moteurs à pistons d’aéronefs

025Y Effectuer des activités relatives à la révision de moteurs à pistons d’aéronefs

0264 Entretenir des hélices et des systèmes reliés aux hélices

0266 Effectuer des activités relatives à la vérification du fonctionnement des moteurs à turbine d’aéronefs

026A Effectuer des activités relatives à la révision de moteurs à turbine d’aéronefs

026B Vérifier les performances de moteurs à pistons et de moteurs à turbine

**Effectuer la maintenance d’aéronefs**

026E Effectuer des activités relatives à la maintenance des avions

026F Effectuer des activités relatives à la maintenance des hélicoptères

\* Une partie de l’objectif ministériel

1. Cours porteur de l’épreuve synthèse de programme

En *Techniques de maintenance d’aéronefs*, la réussite de l’épreuve synthèse de programme est conditionnelle à la réussite des cours *Stage en maintenance d’avion* (280-624-EM) et *Stage en maintenance d’hélicoptère* (280-634-EM).

1. Contexte de réalisation de l’épreuve synthèse

## Objectif de l’épreuve synthèse de programme en *Techniques de maintenance d’aéronefs*

Démontrer la capacité d’effectuer la maintenance d’aéronefs (avions et hélicoptères) et de leurs éléments constituants (moteur, systèmes mécaniques, systèmes électriques et systèmes hydrauliques).

* Trouver l’information pertinente à différentes actions de maintenance et organiser ses interventions en accord avec les normes aéronautique
* Vérifier les paramètres de fonctionnement
* Évaluer un composant pour en déterminer la condition aéronautique
* Rectifier les anomalies
* Inspecter et mettre en service selon les calendriers recommandés du manufacturier
* Remorquage et manipulation des aéronefs au sol
* Inscription des inspections et des interventions dans la documentation technique des aéronefs
1. Plan d'évaluation de l'épreuve synthèse

Le seuil de réussite de l’épreuve synthèse est fixé à 60 %. Il est le résultat du cumul des parties pratique et théorique. La réussite des cours *Stage en maintenance d’avion* et *Stage en maintenance d’hélicoptère* entraînent automatiquement la mention succès à l’épreuve synthèse.

**GRILLE D’ÉVALUATION**

**Stage en maintenance d’avion et Stage en maintenance d’hélicoptère**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Compétence** | **Produit livrable** | **Indicateur** | **Critère** | **Pondération** |
| 1. 026E, 026F Effectuer des activités relatives à la maintenance des avions et des hélicoptères.
 | * Trouver l’information pertinente à différentes actions de maintenance
 | * À préciser lors de l’épreuve
 | * Précision de l’information
* Dans un temps prescrit
 | 10 % à 20 % |
| * Vérifier et évaluer les paramètres de fonctionnement sur différents systèmes tels que : allumage, hydraulique, dégivrage, etc.
 | * À préciser lors de l’épreuve
 | * Trouver l’information
* Interpréter l’information
* Effectuer la vérification
* Suivre les règles de sécurité applicables
* Transmettre les résultats
 | 50 % à 70 % |
| * Rectifier des anomalies
 | * À préciser lors de l’épreuve
 | * Trouver l’information
* Interpréter l’information
* Suivre les règles de sécurité
* Choix et utilisation des outils
* Confirmation des résultats
 | 10 % à 20 % |
| * Inscrire des ennuis techniques et des rectifications dans les dossiers de maintenance des aéronefs
 | * À préciser lors de l’épreuve
 | * Décrire et consigner ses observations
* Terme technique
 | 10 % à 15 % |
| **Total** | 100 % |
| **Seuil de réussite** | **60 %** |